



Des grands ensembles

À LA VILLE ENSEMBLE

BÂTIMENTS CONCERNÉS PAR LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Plateau de Hays concerne votre quartier et va se déployer sur plusieurs années.

Les travaux de transformation qui vont avoir lieu poursuivent le changement et les améliorations de la qualité de vie qui ont été engagés lors du premier projet de rénovation urbaine.

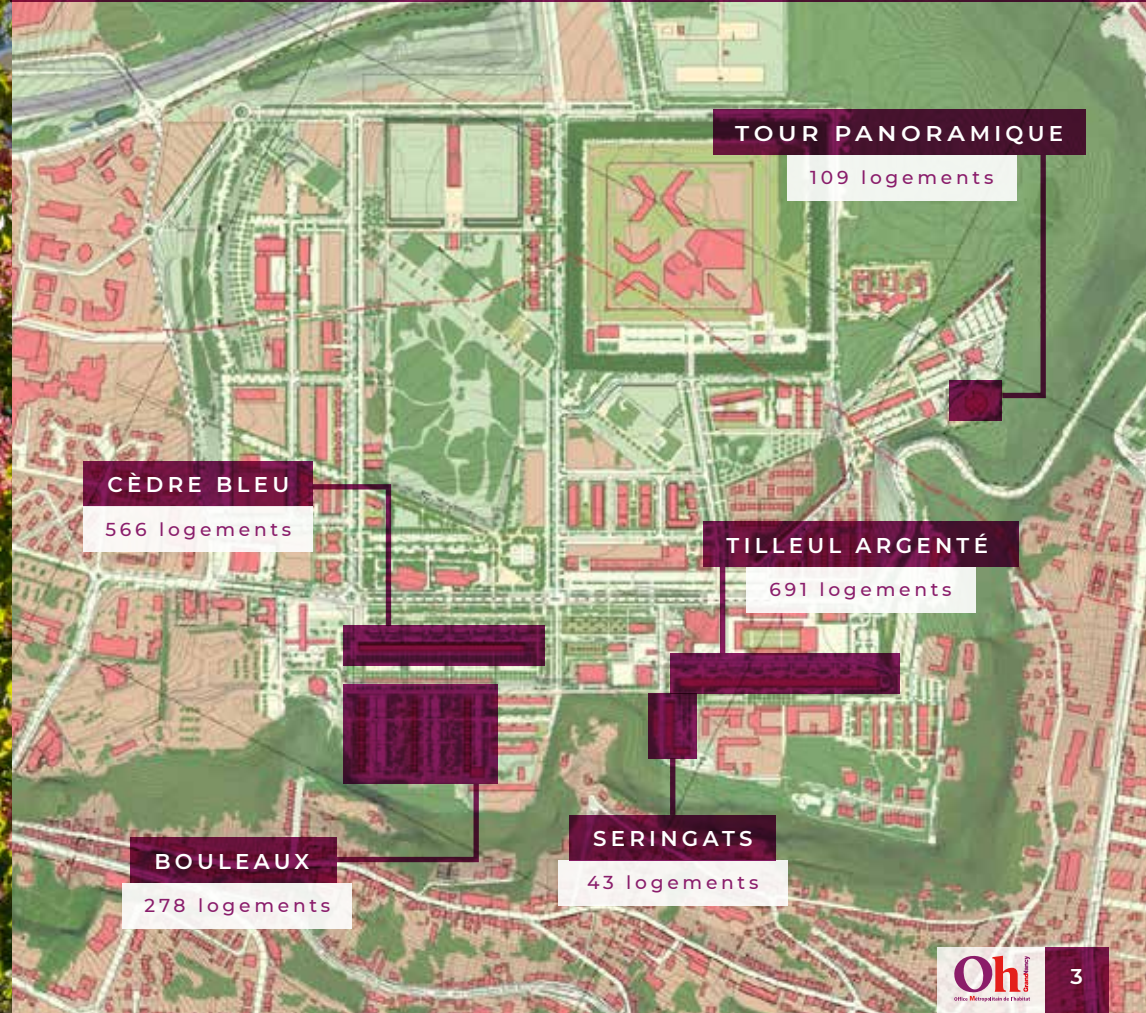
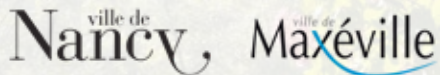
De nombreux logements vont être rénovés, requalifiés ; d'autres seront démolis, de nouveaux logements seront également construits. Un des objectifs de cette phase de travaux est de sortir le Plateau de Hays du classement en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) pour qu'il redevienne un quartier résidentiel ordinaire de Nancy.



PRÉSIDENT
Laurent HENART



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Frédéric RICHARD





811
logements OMh seront démolis



756
logements OMh seront rénovés

851

logements privés sont attendus,
en location et en accession à la propriété

271

logements en accession sociale
ou accession abordable

L'OMh devra gérer

1120 
relogements.



252
logements sociaux neufs OMh
seront construits sur le quartier

130

logements collectifs rue du Merlon
et rue Jean Monnet

70

maisons place Jules Verne

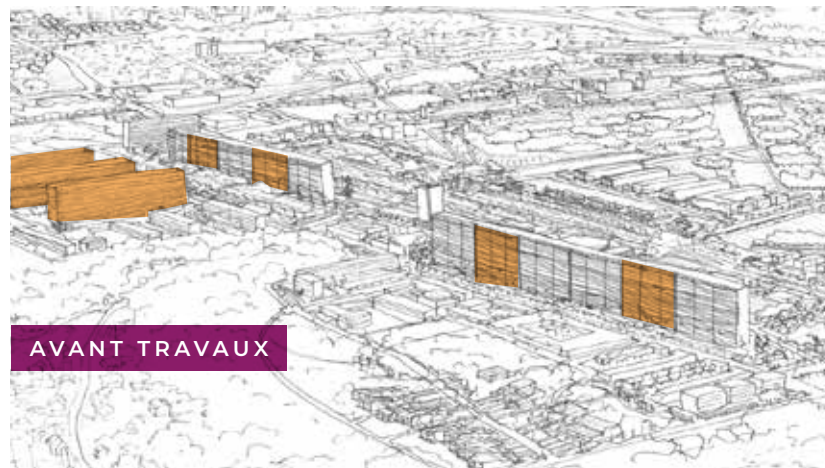
HABITANTS DE LA TOUR PANORAMIQUE

32

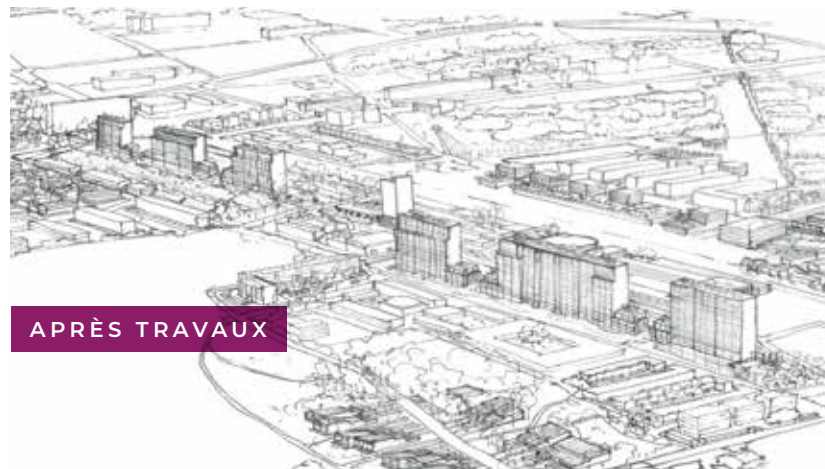
logements individuels (maisons) et

20

logements collectifs sur le quartier
des Aulnes pour le relogement
des habitants de la Tour Panoramique



AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX

CÈDRE BLEU

DÉMOLITION PARTIELLE ET RÉNOVATION
(346 RELOGEMENTS)

Entrées n° **9bis à 15bis**

Relogements finalisés
avant fin juin 2020.

Entrées n° **17bis, 19-19bis, 21-21bis**

Relogements finalisés
avant fin juin 2021.

Entrées n° **17-23 et 23bis**

Relogements finalisés
avant décembre 2021.

TILLEUL ARGENTÉ

DÉMOLITION PARTIELLE ET RÉNOVATION
(464 RELOGEMENTS)

Entrées n° **3 à 7**

Relogement de l'ensemble
des locataires
avant fin septembre 2022.

Entrées n° **7bis à 11**

Relogement d'une partie
des locataires
avant fin juin 2023.

Entrées n° **11Bis à 15bis**

Relogement de l'ensemble
des locataires
avant fin septembre 2023.

Entrées n° **1 et 1bis**

Relogement de l'ensemble
des locataires
avant fin juin 2024.



PENDANT LE RELOGEMENT

L'OMh s'engage !

- ▶ À proposer une solution de relogement adapté à vos besoins et moyens, dans la mesure de nos disponibilités, dans le patrimoine existant, et en tenant compte des impacts budgétaires de la réduction du loyer de solidarité (RLS).
- ▶ À mettre à votre disposition une entreprise pour le déménagement de votre foyer dans un logement de l'OMh ou d'un autre bailleur social, sur la Métropole du Grand Nancy.
- ▶ À transférer le dépôt de garantie de votre ancien logement à votre nouveau logement (sauf en cas d'emménagement chez un bailleur privé).
- ▶ À prendre en charge, en créditant sur le compte locataire, sur présentation de factures :
 - les frais de raccordement à l'énergie et au gaz,
 - les frais de transfert ou de réouverture de ligne téléphonique et Internet (sous réserve de garder le même opérateur),
 - les frais de suivi de courrier par la Poste, pendant 6 mois, sauf en cas de déménagement chez un bailleur privé.

AVANT LE RELOGEMENT

L'OMh s'engage !

- ▶ À mettre à disposition des locataires, des **interlocuteurs dédiés** pour les accompagner tout au long du processus.
- ▶ Avec le prestataire AMLI ou ARS et ses chargés d'enquêtes, à **rencontrer chaque ménage**, à leur domicile, et **évaluer leur situation, attentes et besoins**.
- ▶ À **mandater des chargés de relogement OMh** chaque mercredi après-midi, pour les locataires du Cèdre Bleu, avec une **permanence de 14 h à 17 h**, à la Tour des Energies.

BOULEAUX

DÉMOLITION TOTALE
(218 RELOGEMENTS AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2023)

SERINGATS

TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ISOLATION DES FAÇADES
(TRAVAUX EN SITE OCCUPÉ. PAS DE RELOGEMENT)

TOUR PANORAMIQUE

DÉMOLITION TOTALE

La démolition de la Tour est, à l'heure actuelle (juillet 2019), la seule solution envisageable pour le bâtiment, compte tenu des coûts d'entretien et de fonctionnement à la charge exclusive de l'Office, liés à sa classification d'IGH (Immeuble de Grande Hauteur).

L'OMH CONSTRUIT, GÈRE ET ENTRETIENT UN PATRIMOINE DE 6 567 LOGEMENTS
SUR 15 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY.



127 collaborateurs

dont 62 dédiés
spécifiquement à la proximité
sont sur le terrain, partagent
et font vivre
nos 6 grandes valeurs



Une démarche qualité d'amélioration continue permet d'ajuster nos méthodes de travail
pour répondre au mieux à nos engagements de service.

C'est dans cet esprit que nous reviendrons vers vous tout au long de cette mutation urbaine
pour vous informer de l'avancement du plan de renouvellement urbain.

Oh GrandNancy
Office Métropolitain de l'habitat

omhgrandnancy.fr

